

10. d) Accord international de 1973 sur le sucre*

Genève, 18 juin 1976

ENTRÉE EN VIGUEUR:	1 janvier 1977, conformément au paragraphe 2 de la Résolution no 2 adopté le 18 juin 1976 par le Conseil International du Sucre. L'Accord a expiré le 31 décembre 1977 conformément à ses dispositions.
ENREGISTREMENT:	26 décembre 1976, No 12951.
TEXTE:	Nations Unies, <i>Recueil des Traités</i> , vol. 1031, p. 406; Voir sous le chapitre XIX.10, et annexe à la résolution no 2.
